



# GUIDE DU NOUVEAU-BRUNSWICK DE L'ENQUÊTE SUR LA POPULATION ACTIVE L'édition 2013 (Rapport complet)



Préparé par la Direction de l'analyse du marché du travail



du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail



L'Enquête sur la population active (EPA) est la seule **source officielle de statistiques mensuelles sur la population active au Canada et dans les provinces**. Elle permet de calculer le taux de chômage officiel. De toutes les statistiques fédérales, le taux de chômage produit par l'EPA est l'un des indicateurs les plus utilisés de la santé de l'économie et de son marché du travail. L'EPA divise la population d'âge actif (âgée de 15 ans et plus) en trois catégories : les personnes occupées, les chômeurs et les inactifs.

Le présent document vise surtout à aider les utilisateurs à mieux comprendre l'EPA, dont son historique, et les concepts et la terminologie utilisés, afin de pouvoir ainsi comprendre et utiliser avec assurance les ensembles de données et l'information sur le marché du travail produits à partir de cette enquête vitale. Ce guide présentera également au lecteur certaines des publications provinciales mensuelles qui sont produites au Nouveau-Brunswick à partir des résultats de l'enquête. L'EPA n'est pas sans limitations, et ces limitations sont examinées également dans ce document.

Ce document a été produit par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (MEPFT) à l'aide d'une manne d'information qui se trouve également dans le *Guide de l'Enquête sur la population active 2013* de Statistique Canada (numéro au catalogue : 71-543-GWF). Ce guide renferme un dictionnaire extrêmement détaillé des concepts et des définitions, en plus de traiter de nombreux sujets de façon très détaillée, comme la méthodologie de l'enquête, la collecte, le traitement et la qualité des données. Il renferme également de l'information sur les produits et les services, de la description géographique des régions infraprovinciales de même que le questionnaire de l'enquête.

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet du présent document, veuillez communiquer avec :

Pierre Renault  
Analyste à la recherche  
Direction de l'analyse du marché du travail  
Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail  
470, rue York  
C. P. 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1  
Tél. : 506-453-8660 Télécopieur : 506-453-3780  
Courriel : pierre.renault@gnb.ca

## Table des matières

<b>1.0</b>	<b>L'ENQUÊTE SUR LA POPULATION ACTIVE .....</b>	<b>4</b>
1.1	Brève description de l'Enquête sur la population active (EPA).....	4
1.2	Historique de l'Enquête sur la population active.....	5
1.3	Collecte et diffusion des données .....	7
1.4	Concepts et définitions de l'EPA .....	8
1.5	Géographie .....	15
1.6	Branche d'activité et profession .....	17
1.7	Désaisonnalisation .....	17
1.8	Fiabilité des estimations .....	18
<b>2.0</b>	<b>PLAN D'ENQUÊTE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE. 19</b>	
<b>3.0</b>	<b>DOCUMENTS D'INFORMATION MENSUELS SUR L'EPA .. 23</b>	
3.1	<i>Tableaux des faits saillants statistiques sur la population active.....</i>	<i>23</i>
3.2	<i>Cahier d'information sur les statistiques relatives à la population active.....</i>	<i>23</i>
3.3	<i>Bulletin mensuel.....</i>	<i>23</i>
<b>4.0</b>	<b>FOIRE AUX QUESTIONS.....</b>	<b>24</b>

## **1.0 L'Enquête sur la population active**

### **1.1 Brève description de l'Enquête sur la population active (EPA)**

L'Enquête sur la population active (EPA), qui est un aperçu mensuel du marché du travail, est la seule source officielle reconnue de statistiques mensuelles sur la population active au Canada. Ces statistiques ne sont pas basées sur les chiffres réels des variables de la population (comme le nombre de chômeur). Elles sont plutôt des estimations basées sur un échantillon représentatif de la population. En vertu d'une loi du Parlement, la participation à cette enquête est obligatoire à cause des renseignements vitaux qu'elle fournit au sujet du marché du travail canadien. Les résultats de l'EPA sont extrêmement actuels, car les estimations pour un mois précis sont disponibles dans les deux premières semaines du mois suivant.

L'information la plus utilisée au sujet du marché du travail au Nouveau-Brunswick vient de l'EPA. Elle comprend les chiffres mensuels sur l'emploi et sur le chômage, et d'autres renseignements vitaux qui servent à adapter les programmes et les services conçus pour aider les personnes à trouver un emploi et à le maintenir, et à réagir aux disparités régionales. Le taux de chômage provenant de l'enquête mensuelle sur la population active est l'un des critères que le régime d'assurance-emploi utilise pour déterminer la durée maximale des prestations d'assurance-emploi dans une région donnée. (Vous pouvez recevoir des prestations d'emploi pendant une durée allant de 14 semaines jusqu'à 45 semaines, selon le taux de chômage dans votre région de l'assurance-emploi au moment de présenter votre demande et le nombre d'heures assurables que vous avez accumulées au cours des 52 dernières semaines ou depuis votre dernière demande, selon la plus courte de ces deux périodes.)

Le champ d'enquête de l'EPA comprend la population canadienne de 15 ans et plus, à l'exception des personnes qui vivent dans les réserves indiennes, des pensionnaires d'établissements et des membres à temps plein des Forces armées. Chaque mois, Statistique Canada communique avec environ 56 000 ménages d'un bout à l'autre du pays. Ces 56 000 ménages comprendront, en moyenne, plus d'une personne. Au Nouveau-Brunswick, quelque 2 800 ménages participent à l'enquête. Les résultats de l'enquête sont habituellement diffusés le premier vendredi du mois suivant.

L'EPA a pour objectifs de répartir la population en âge de travailler en trois catégories qui s'excluent mutuellement, à savoir les personnes occupées, les chômeurs et les inactifs, ainsi que de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories. L'enquête permet également d'établir le taux de chômage, le taux d'activité et le taux d'emploi.

L'enquête recueille également des renseignements vitaux sur les autres conditions du marché du travail. Mentionnons, entre autres, les activités des enquêtés avant le chômage, les raisons de quitter leur dernier emploi et la durée de leur chômage. Elle permet également de déterminer le nombre moyen d'heures et de jours où les personnes étaient absentes du travail, les raisons pour lesquelles les personnes étaient absentes du travail ou en chômage, et l'âge moyen de la retraite. Les données provenant de l'enquête servent également à produire des estimations détaillées de la main-d'œuvre selon chacune des variables suivantes : âge, région, niveau de scolarité, branche d'activité et grande catégorie professionnelle.

L'enquête recueille de l'information sur les activités professionnelles des répondants durant la semaine où tombe le **15<sup>e</sup>** jour du mois, ou la **semaine de référence**.

## **1.2 Historique de l'Enquête sur la population active**

Depuis sa création en 1945, l'EPA a pour objectifs de répartir la population en âge de travailler en trois catégories qui s'excluent mutuellement, à savoir celles des personnes occupées, des chômeurs et des inactifs, ainsi que de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories. Les données de l'enquête fournissent des renseignements sur les grandes tendances du marché du travail, par exemple sur les mouvements observés relativement à l'emploi entre les différents secteurs industriels, sur les heures travaillées, sur le taux d'activité et sur le taux de chômage.

L'Enquête canadienne sur la population active a été conçue à la suite de la Deuxième Guerre mondiale pour répondre à un besoin en données fiables et à jour sur le marché du travail. Était alors requise, de façon urgente, de l'information concernant les changements radicaux qu'avait entraînés pour le marché du travail la transition d'une économie de guerre à une économie de paix. L'enquête visait à fournir des estimations relatives à l'emploi, selon les branches d'activité et les professions, aux échelons régional et national. D'abord une enquête trimestrielle, l'EPA est devenue une enquête mensuelle en 1952.

En 1960, le Comité interministériel de la statistique du chômage a recommandé que l'on désigne l'EPA comme source officielle de la mesure du chômage au Canada. De cette consécration est né le besoin de statistiques de plus vaste portée sur le marché du travail, et notamment de données régionales plus détaillées.

L'EPA a subi diverses révisions importantes de son questionnaire, ainsi que des systèmes relatifs au plan, à la technologie de collecte et au traitement. Au fil des ans, la portée de l'information produite dans la foulée de l'enquête s'est considérablement élargie, la thématique de l'enquête ayant fait l'objet de remaniements importants en 1976, puis en 1997. L'EPA brosse un tableau complet et détaillé du marché du travail canadien.

L'EPA est la seule source d'estimations mensuelles de l'emploi total qui comprend les travailleurs indépendants, l'emploi à temps plein et à temps partiel et le chômage. Elle permet la diffusion d'indicateurs standards mensuels du marché du travail comme le taux de chômage, le taux d'emploi et le taux d'activité. L'EPA est une importante source d'information quant aux traits caractéristiques particuliers de la population en âge de travailler, notamment l'âge, le sexe, l'état civil, le niveau de scolarité et les caractéristiques familiales.

Les estimations relatives à l'emploi sont ventilées de façon détaillée selon les caractéristiques démographiques, les heures habituellement et effectivement travaillées, la durée de l'emploi ainsi que la branche d'activité et la profession. L'enquête comporte des questions permettant l'analyse de nombreux sujets, comme le travail à temps partiel involontaire, le cumul d'emplois et l'absence du travail. Depuis janvier 1997, elle fournit également des données mensuelles sur le salaire, la situation vis-à-vis de la syndicalisation, le nombre d'employés au lieu de travail et la nature permanente ou temporaire de l'emploi occupé.

Les estimations relatives au chômage sont présentées selon le groupe démographique, la durée du chômage et l'activité effectuée avant de chercher du travail. De plus, des renseignements sur la branche d'activité et la profession de même que sur la raison pour avoir quitté le dernier emploi sont disponibles pour les personnes actuellement en chômage ou inactives qui ont récemment été actives sur le marché du travail. Outre qu'elle fournit des estimations nationales, provinciales et territoriales, l'EPA donne des estimations de la situation vis-à-vis de l'activité à l'échelon infraprovincial, par exemple selon les régions économiques et les régions métropolitaines de recensement (RMR).

### **Changements importants à l'Enquête sur la population active**

La révision en 1976 de l'EPA – une année de révision importante – a découlé de plus de trois années d'élaboration et de consultation auprès des utilisateurs. Avant 1976, les personnes de 14 ans et plus entraient dans le champ d'enquête; après les révisions, seules les personnes de 15 ans et plus étaient incluses. Les données produites par l'EPA avant 1976 ne sont pas comparables aux données d'après 1976.

En 1990, l'EPA a été révisée à nouveau. Les questions visant à mesurer le niveau d'études atteint par les répondants ont été modifiées.

En 1996, des changements ont été apportés au questionnaire. Ils consistent à modifier la définition de l'emploi à temps partiel, à limiter les renseignements sur la description du travail et sur les motifs à l'origine du départ aux personnes ayant une expérience de travail récente et à recueillir des renseignements sur les absences du travail et les heures supplémentaires pour les employés rémunérés seulement.

En 1997 – une autre année de révision importante - un nouveau questionnaire a été mis en œuvre. Il permet de recueillir la plupart des données déjà obtenues dans le cadre de l'EPA précédent, mais il fournit des renseignements additionnels sur le volume et la qualité des emplois (p. ex. la rémunération, l'affiliation syndicale, la permanence des emplois, les embauches et les départs, la taille des employeurs).

La collecte est aussi passée de la méthode « papier – crayon » à la méthode d'« interview assistée par ordinateur ». L'initiative de 1997 visant à remanier le questionnaire découlait de trois préoccupations :

- la nécessité d'éliminer les lacunes statistiques dans l'EPA actuelle à la suite d'importants changements dans le marché du travail canadien. Depuis 1976, il y a eu une arrivée en masse de femmes, en particulier des jeunes femmes, sur le marché du travail. L'emploi est devenu de plus en plus polarisé en ce qui concerne les heures de travail, les salaires, les avantages sociaux et la sécurité d'emploi, ce changement étant surtout survenu depuis la récession économique 1981-1982. L'incidence du travail sur appel, à temps partiel, par quart, à contrat ou temporaire s'était accrue sensiblement. Une enquête nationale sur la population active devait non seulement déterminer la situation vis-à-vis de l'activité, mais également caractériser les degrés de l'emploi, du sous-emploi et du lien marginal au travail. Des consultations poussées ont confirmé le besoin de nouvelles questions qui permettraient d'analyser la qualité ainsi que la quantité d'emplois créés ou perdus.
- l'importance d'améliorer la qualité des données par des changements dans la formulation et l'ordre des questions;
- la nécessité de continuer à augmenter la qualité des données en exploitant davantage le potentiel de la méthode d'entrevue assistée par ordinateur.

En 2000, toutes les données historiques de l'EPA ont été révisées afin de refléter une nouvelle méthode d'estimation. Grâce à l'adoption de la nouvelle méthode d'estimation (appelée «estimation composite»), les données désaisonnalisées détaillées provinciales sont maintenant publiées sous forme d'estimations mensuelles plutôt que de moyennes mobiles de trois mois. Cette nouvelle méthode d'estimation a l'avantage de réduire l'instabilité des changements mensuels pour un certain nombre de variables. De plus, toutes les estimations de l'EPA ont été rajustées afin de refléter la population dénombrée lors du Recensement de 1996. Toutes les estimations de l'EPA publiées avant 1996, remontant jusqu'en janvier 1976, ont été révisées pour refléter le changement de l'année de référence et l'adoption de l'« estimation composite ».

En 2005, les estimations de l'EPA ont subi d'importantes révisions. Les révisions comprenaient quatre changements importants. Toutes les estimations ont été rajustées afin de refléter la population dénombrée lors du Recensement de 2001; les estimations selon les secteurs d'activité ne sont plus fondées sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

(SCIAN) de 1997 mais sur celui de 2002; de même, les estimations selon les professions ne sont plus classées selon la Classification type des professions de 1991 mais selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) de 2001. En dernier lieu, les limites géographiques sont fondées sur la Classification géographique type (CGT) de 2001 plutôt que sur celle de 1996, ce qui ne touche que les limites des RMR.

En 2006, on a également ajouté cinq questions à l'EPA dans le but d'identifier la population immigrante. Plus précisément, on a ajouté des questions permettant de préciser le pays de naissance du répondant, qu'il soit « immigrant reçu » ou non, le mois ou l'année où il a reçu le statut d'immigrant reçu, et le pays où il a atteint le niveau de scolarité le plus élevé. Ces questions sont comparables à celles du questionnaire du recensement.

En 2011, les estimations de l'EPA ont subi d'importantes révisions. Les révisions comprenaient quatre changements importants. Toutes les estimations ont été rajustées afin de refléter la population dénombrée lors du Recensement de 2006 ; les estimations selon les secteurs d'activité ne sont plus fondées sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2002 mais sur celui de 2007 ; de même, les estimations selon les professions ne sont plus classées selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) de 2001 mais selon la CNP-S de 2006. En dernier lieu, les limites géographiques sont maintenant basées sur les limites géographiques du Recensement de 2006 plutôt que sur celles de 2001. Cette modification a donné lieu à l'ajout de six nouvelles RMR, à savoir Moncton, au Nouveau-Brunswick; Peterborough, Brantford, Barrie et Guelph, en Ontario; et Kelowna, en Colombie-Britannique. Parallèlement, les limites géographiques de sept RMR ont été modifiées. Les limites des régions économiques et des régions de l'assurance-emploi demeurent inchangées.

### 1.3 Collecte et diffusion des données

La collecte de données pour l'EPA est menée durant la semaine suivant la semaine de référence. Les intervieweurs de Statistique Canada communiquent avec chacun des ménages dans l'échantillon par des interviews personnelles ou téléphoniques afin d'obtenir l'information nécessaire pour produire les données sur la population active. Les données sont diffusées le premier vendredi de la première semaine complète de chaque mois.

#### Dates de diffusion mensuelles de l'Enquête sur la population active de 2013

Date de diffusion	Période de référence
4 janvier 2013	Décembre 2012
8 février 2013	Janvier 2013
8 mars 2013	Février 2013
5 avril 2013	Mars 2013
10 mai 2013	Avril 2013
7 juin 2013	Mai 2013
5 juillet 2013	Juin 2013
9 août 2013	Juillet 2013
6 septembre 2013	Août 2013
11 octobre 2013	Septembre 2013
8 novembre 2013	Octobre 2013
6 décembre 2013	Novembre 2013
10 janvier 2014	Décembre 2013
7 février 2014	Janvier 2014
7 mars 2014	Février 2014



## **1.4 Concepts et définitions de l'EPA**

### ***Population en âge de travailler du Nouveau-Brunswick***

La population en âge de travailler est composée de l'ensemble des personnes de 15ans et plus, à l'exception des personnes qui vivent dans les réserves, des pensionnaires d'établissements et des membres à temps plein des Forces armées.

### ***Population active du Nouveau-Brunswick***

La population active est composée du nombre de personnes de 15 ans et plus qui, durant la semaine de référence, était occupée (c'est-à-dire qui occupait un emploi ou plusieurs emplois, y compris les travailleurs indépendants) ou en chômage (c.-à-d., celles qui étaient sans emploi, mais qui avaient activement cherché un emploi).

### ***Semaine de référence***

Il s'agit habituellement de la semaine où tombe le 15<sup>e</sup> jour du mois. Les interviews sont menées durant la semaine suivante, appelée la semaine de référence, et la situation vis-à-vis de l'activité est celle de la semaine (de référence) précédente.

### ***Détermination de la situation vis-à-vis de l'activité***

Les concepts d'« emploi » et de « chômage » trouvent leur origine dans la théorie de l'offre de travail comme facteur de production, et la production est définie comme étant les biens et services figurant dans le Système de comptabilité nationale. C'est pourquoi les travaux ménagers sans rémunération et le travail bénévole ne sont pas considérés comme du « travail » aux fins de l'enquête, bien que ces activités ne diffèrent pas nécessairement du travail rémunéré, que ce soit sur le plan de l'objectif ou de la nature des tâches accomplies.

Bien que l'unité de mesure logique et précise de l'offre globale de travail soit exprimée en heures-personnes, les concepts de l'enquête exigent que chaque membre de la population soit classé dans la catégorie des personnes occupées, des chômeurs ou des inactifs. Par conséquent, les personnes qui, au cours de la semaine de référence, ont fourni des services (peu importe la quantité) sont classées parmi les personnes occupées. Celles qui font la preuve qu'elles ont offert leurs services (peu importe la quantité) sont classées parmi les chômeurs. Le reste de la population, c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas fourni ou offert leurs services, forme la catégorie des inactifs.

### **Personnes occupées**

Les personnes occupées sont celles qui, au cours de la semaine de référence :

- A. ont fait un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise;
- B. avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances, par suite d'un conflit de travail ou d'autres raisons justifiables.

Cela n'inclut pas les personnes mises à pied et celles qui ont un emploi débutant à une date future.

Le travail comprend un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise, c'est-à-dire tout travail rémunéré accompli pour un employeur ou à son propre compte; cela comprend aussi le travail familial non rémunéré, c'est-à-dire un travail (non rémunéré) qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnel appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui.



### Chômeurs

Les chômeurs sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence :

- A. étaient sans emploi, avaient activement cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines et étaient disponibles pour travailler; ou
- B. avaient été mises à pied temporairement, mais s'attendaient à être rappelées au travail et étaient disponibles pour travailler; ou
- C. devaient commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins à compter de la semaine de référence et étaient disponibles pour travailler.

### Inactifs

Les personnes inactives sont celles qui, considérant les conditions qui existaient sur le marché du travail dans leur région, ne désiraient ou ne pouvaient offrir ou fournir leurs services au cours de la semaine de référence. Autrement dit, elles n'étaient ni occupées ni en chômage.

Les travailleurs découragés — c'est-à-dire les personnes qui ne cherchent pas de travail, car elles considèrent que les chances de trouver un emploi sont minimales — ne sont pas comptés en tant que chômeurs ou membres de la population active.

### **Déterminer les taux de chômage, d'activité et d'emploi**

Les résultats de l'EPA servent à de nombreuses fins, dont, entre autres, à déterminer les taux de chômage, d'activité et d'emploi d'un segment ou d'un groupe précis.

En général, le taux de chômage est un indicateur clé de l'économie et de la société. Lorsque la croissance économique est forte, le taux de chômage a tendance à être faible, et une personne qui veut du travail est susceptible d'éprouver peu de difficultés à en trouver. En revanche, lorsque l'économie est stagnante ou qu'une récession se fait sentir, le taux de chômage a tendance à être plus élevé.

Le taux d'emploi exprime la capacité d'un pays de créer des emplois pour ses citoyens et de générer ainsi des revenus pour eux. Toutes autres choses étant égales, les résidents de pays dont le taux d'emploi est élevé ont généralement un niveau de vie supérieur.

### Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de la population active qui cherche activement du travail sans pouvoir en trouver à une période donnée.

### **Équation mathématique du taux de chômage :**

$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Nombre de chômeurs}}{\text{Nombre de personnes dans la population active}} \times 100$
--

Pour calculer le taux de chômage d'une région ou d'un groupe précis, on prend le nombre de chômeurs dans sa région ou son groupe puis on le divise par le nombre de personnes dans la population active (les personnes occupées et les chômeurs) dans sa région ou son groupe et on le multiplie par 100.

Le nombre de chômeurs n'est pas le même que le nombre de prestataires d'assurance-emploi (anciennement l'assurance-chômage), car les chômeurs ne sont pas tous admissibles à ces prestations. De plus, certaines personnes recevant des prestations d'assurance-emploi, par exemple pour un congé de maternité et des prestations de pêcheur, peuvent ne pas être considérées comme en chômage.

### Taux d'activité

Le taux d'activité représente le pourcentage de la population active totale par rapport à l'ensemble de la population en âge de travailler (personnes de 15 ans et plus). Ce taux d'activité représente la proportion des personnes en âge de travailler qui sont des personnes occupées ou cherchent activement un emploi. Le taux d'activité d'un groupe donné (l'âge, le sexe, l'état civil, la province, etc.) correspond au pourcentage de la population active dans ce groupe par rapport à l'effectif total du groupe.

#### **Équation mathématique du taux d'activité :**

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{Population active}}{\text{Population en âge de travailler}} \times 100$$

Pour calculer le taux d'activité d'une région ou d'un groupe précis, on prend l'ensemble des membres de la population active dans sa région ou son groupe puis on le divise par le nombre total de personnes en âge de travailler dans cette région ou ce groupe (toutes les personnes de 15 ans et plus) puis on le multiplie par 100.

### Taux d'emploi

Le taux d'emploi — également appelé le rapport emploi-population — désigne le pourcentage de personnes en âge de travailler qui occupent un emploi. Le taux d'emploi d'un groupe donné (l'âge, le sexe, l'état civil, la province, etc.) correspond au pourcentage de personnes occupées dans ce groupe par rapport à l'effectif total du groupe.

Le taux d'emploi exprime la capacité d'un pays de créer des emplois pour ses citoyens et de générer ainsi des revenus pour eux. Il reflète, jusqu'à un certain point, l'état d'une économie. A high employment rate indicates the ability of an economy to employ a large percentage of its working age population. Toutes autres choses étant égales, les résidents de pays dont le taux d'emploi est élevé ont généralement un niveau de vie supérieur.

#### **Équation mathématique du taux d'emploi :**

$$\text{Taux d'emploi} = \frac{\text{Personnes occupées}}{\text{Population en âge de travailler}} \times 100$$

Pour calculer le taux d'emploi d'une région ou d'un groupe précis, on prend le nombre total de personnes occupées dans sa région ou son groupe puis on le divise par l'ensemble de personnes en âge de travailler dans cette région ou ce groupe (toutes les personnes de 15 ans et plus) et on le multiplie par 100.

### **Divers concepts utilisés au sujet de l'emploi**

#### Emploi principal

Lorsqu'un enquêté a plus d'un emploi, l'emploi auquel il travaille habituellement le plus grand nombre d'heures est considéré comme étant son emploi principal. Les données produites sur le travail à temps plein ou à temps partiel, sur la branche d'activité et sur la profession à partir des résultats de l'enquête se rapportent à l'emploi principal, de même que les données sur les employés qui concernent le salaire, la situation vis-à-vis de la syndicalisation, la permanence de l'emploi et la taille du lieu de travail. Les informations recueillies au sujet du deuxième emploi des personnes en ayant plus d'un et au sujet de l'emploi précédent pour ceux qui ont changé d'emploi durant la semaine de référence se limitent : aux heures habituellement et effectivement travaillées, et à la position dans la profession.

### Branche d'activité (ou Industrie)

On demande aux enquêtés la nature générale de l'activité exercée par l'employeur pour qui l'enquêté travaille (emploi principal seulement). Il est possible ainsi de classer l'emploi par branche d'activité. Si une personne n'avait pas d'emploi pendant la semaine de référence, les données portent sur le dernier emploi occupé, à condition que cet emploi remonte à moins de douze mois.

### Profession

On demande le genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence, établi à partir du genre d'emploi déclaré et de la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Il est possible ainsi de classer l'emploi par profession. Si l'enquêté n'avait pas d'emploi, les données portent sur le dernier emploi occupé depuis moins d'un an.

### Emploi à temps plein et emploi à temps partiel

**L'emploi à temps plein** tient compte des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à leur unique emploi.

**L'emploi à temps partiel** tient compte des personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou à leur unique emploi.

### Permanence de l'emploi

Depuis janvier 1997, on recueille des renseignements permettant de diviser les emplois rémunérés en deux catégories : les emplois permanents et les emplois temporaires. Cette classification dépend des intentions de l'employeur et des caractéristiques de l'emploi plutôt que des intentions de l'employé. Si un emploi qui était officiellement considéré comme permanent doit prendre fin sous peu du fait de compressions de personnel ou de la fermeture de l'entreprise, l'emploi est toujours considéré comme étant permanent.

**Un emploi permanent** est un emploi qui devrait durer aussi longtemps que l'employé le désire, à la condition que la conjoncture économique le permette; c'est-à-dire que la date de cessation de l'emploi n'est pas déterminée à l'avance.

**Un emploi temporaire** est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée ou qui se terminera dès qu'un projet déterminé aura pris fin. Les emplois temporaires peuvent être répartis en sous-groupes précis : emplois saisonniers, emplois temporaires (c'est-à-dire pour une durée déterminée ou dans le cadre d'un contrat de travail), emplois occasionnels et autres emplois temporaires.

- **Emploi saisonnier** : a une date de cessation prédéterminée attribuable à des facteurs saisonniers.
- **Emploi pour une durée déterminée ou à contrat** : est un emploi régulier à temps ou un emploi régulier à temps partiel pour une période précise. La durée de l'emploi peut varier et peut comporter une option de prolongation ou de renouvellement.
- **Emploi occasionnel et autre emploi temporaire** : est un emploi établi pour une fin précise et limitée, ou pour la durée d'un projet, ou d'un groupe d'affectations précises.

### Plein emploi

Il y a **plein emploi** lorsque l'économie produit à sa capacité durable maximale, utilisant la main-d'œuvre, la technologie, les terres, les immobilisations et d'autres facteurs de production à leur plein potentiel. Dans une situation de plein emploi, certains travailleurs peuvent toujours être sans emploi s'ils sont temporairement entre deux emplois et à la recherche d'un nouvel emploi (il s'agit du 'chômage frictionnel').

## **Divers concepts utilisés au sujet du chômage**

### Disponibilité

Les personnes sont considérées comme étant disponibles pour travailler si elles ont déclaré soit qu'elles auraient pu occuper un emploi durant la semaine de référence si on leur avait offert un emploi convenable (ou si on les avait rappelées au travail après une mise à pied temporaire), soit qu'elles n'auraient pu travailler en raison d'une maladie ou d'une incapacité, ou encore en raison d'obligations personnelles ou familiales, parce qu'elles avaient déjà un emploi devant bientôt débiter ou parce qu'elles étaient en vacances (avant 1997, les personnes en vacances n'étaient pas considérées comme étant disponibles). Les étudiants actuellement aux études à temps plein qui cherchent un emploi à temps plein ne sont pas considérés comme étant disponibles au cours de la semaine de référence. On suppose qu'ils cherchent un emploi d'été, un emploi dans le cadre d'un programme d'enseignement coopératif ou un emploi permanent qu'ils occuperont ultérieurement.

### Raisons pour avoir quitté le dernier emploi

On demande à toutes les personnes classées dans la catégorie des chômeurs ou des inactifs qui ont occupé un emploi il y a moins d'un an quelles sont les raisons pour avoir quitté le dernier emploi.

### Raisons pour ne pas chercher du travail

Depuis janvier 1997, cette question est posée aux personnes sans emploi qui n'ont pas cherché de travail, mais qui ont dit vouloir travailler durant la semaine de référence.

### Emploi devant commencer à une date future

Les personnes sans emploi au cours de la semaine de référence de l'enquête qui n'ont pas cherché de travail durant les quatre dernières semaines, mais qui étaient disponibles pour travailler et qui devaient commencer un emploi dans les quatre semaines à venir sont considérées comme étant en chômage. En ce qui concerne les personnes qui doivent commencer un emploi dans plus de quatre semaines, on inclut leur cas dans la catégorie des emplois devant commencer à une date éloignée; ces personnes appartiennent à la catégorie des inactifs puisqu'elles ne font pas partie des travailleurs actuellement disponibles.

### Personnes ayant quitté leur emploi

Les personnes actuellement sans emploi, qui ont travaillé pour la dernière fois il y a moins d'un an et qui ont volontairement quitté leur emploi. Cela signifie que la cessation d'emploi n'a pas été le fait de l'employeur. Les raisons précises recueillies sont les suivantes : maladie de l'enquêté, obligations personnelles ou familiales, va à l'école, aucune raison précise, a déménagé, n'était pas satisfait de son emploi, a pris sa retraite. Depuis 1997, d'autres raisons sont disponibles, notamment « a vendu ou fermé l'entreprise (travailleurs et travailleuses à leur compte seulement) » et « est enceinte ».

### Personnes ayant perdu leur emploi

Les personnes actuellement sans emploi, qui ont travaillé pour la dernière fois il y a moins d'un an et qui ont involontairement quitté leur emploi (c'est-à-dire que la cessation d'emploi a été le fait de l'employeur et était attribuable par exemple à la conjoncture économique ou à des compressions de personnel). Avant 1997, cette catégorie était divisée en deux groupes : les

personnes ayant été mises à pied temporairement et celles ayant été mises à pied de façon permanente. Depuis janvier 1997, des motifs plus détaillés sont prévus pour les mises à pied permanentes : fin de l'emploi saisonnier; fin de l'emploi temporaire ou de l'emploi d'une durée déterminée ou à contrat; travail occasionnel; manque de travail; déménagement de l'entreprise; abandon des affaires par l'entreprise; a été mis à pied en raison de la conjoncture économique et ne s'attend pas à être rappelé; congédiement par l'employeur; autres raisons.

#### Durée de l'emploi

Le nombre de mois consécutifs pendant lesquels une personne a été temporairement mise à pied ou sans travail et cherchait du travail. Les enquêtés doivent chercher du travail au moins une fois à toutes les quatre semaines; ils ne sont pas tenus de rechercher un emploi chaque semaine pour être jugés des chômeurs. L'EPA mesure la durée des périodes incomplètes de chômage, vu que l'information est recueillie seulement auprès des personnes actuellement sans emploi. Une période de chômage est interrompue ou complétée par une période de travail ou le retrait de la population active.

#### Les différents types de chômage

##### **1. Chômage cyclique**

Le chômage cyclique se produit à la suite d'un ralentissement temporaire du marché du travail. La forme la plus courante de chômage cyclique survient lorsque les travailleurs sont temporairement mis à pied à la suite de ralentissements de l'activité dans une industrie (ex. si les prix du papier sur le marché mondial baissent, alors les producteurs de papier pourraient mettre à pied temporairement les travailleurs jusqu'à ce que les prix augmentent – limitant ainsi au minimum leur perte de bénéfices).

##### **2. Chômage frictionnel**

Le chômage frictionnel se produit lorsque les membres de la population active changent leur situation vis-à-vis de l'emploi. Sont compris les personnes qui se retrouvent entre deux emplois et les nouveaux entrants comme les personnes qui réintègrent la population active après avoir terminé leurs études ou élevé leurs enfants.

##### **3. Chômage structurel**

Le chômage structurel se produit lorsque les travailleurs sont incapables d'occuper les emplois disponibles parce qu'ils ne possèdent pas les compétences nécessaires, ne vivent pas là où les emplois sont disponibles ou refusent de travailler au salaire du marché. Un exemple classique au Nouveau-Brunswick serait la situation des travailleurs d'usines de poisson dans le Nord-est qui sont sans emploi, pendant que les producteurs agricoles dans le Nord-ouest et le centre ont de la difficulté à trouver des manœuvres. Nous parlons de chômage structurel dans ce cas parce que les travailleurs dans le Nord-est ne sont pas capables ou désireux de s'installer dans le Nord-ouest et le centre pour combler ces postes vacants.

### ***Comparaison entre les industries de biens et les industries de services***

Nous parlons souvent d'industries de **biens** (productrices de biens) ou de **services** (productrices de services). Les industries sont classées en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

#### Industries de biens

Comprennent ce qui suit : agriculture; foresterie, pêche et chasse; extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz; services publics (électricité, gaz et eau); Construction; et fabrication.

### Industries de services

Comprennent ce qui suit : commerce de gros; commerce de détail; transport et entreposage; industrie de l'information et industrie culturelle; finance et assurances; services immobiliers et services de location et de location à bail; services professionnels, scientifiques et techniques; gestion de sociétés et d'entreprises; services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement; services d'enseignement; soins de santé et assistance sociale; arts, spectacles et loisirs; services d'hébergement et de restauration; autres services (sauf les administrations publiques); et administrations publiques.

### **Niveau de scolarité**

Le plus haut niveau de scolarité atteint. Les données sur les études primaires et secondaires indiquent le plus haut niveau de scolarité atteint. On obtient ainsi une meilleure mesure des enquêtés qui ont sauté ou n'ont pas réussi une année qu'avec le nombre d'années scolaires. Une question sur l'obtention d'un diplôme d'études secondaires a aussi été ajoutée puisque la croyance générale veut que les personnes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires soient moins compétitives sur le marché du travail. Selon les nouvelles questions, on qualifie de postsecondaire toute formation pouvant compter pour l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'un établissement d'enseignement. Cette modification permet d'inclure un plus grand nombre de personnes dans la catégorie des études postsecondaires. Par exemple, les programmes d'apprentissage de métiers comportant des stages et les programmes des écoles professionnelles ou les écoles de métier privées n'exigent pas toujours un diplôme d'études secondaires. Enfin, plus de renseignements sont recueillis quant au genre d'études postsecondaires : 1) études postsecondaires partielles; 2) diplôme ou certificat professionnel décerné à l'issue d'une période de formation professionnelle ou de stage; 3) diplôme ou certificat non universitaire d'un collège communautaire, CEGEP, école de sciences infirmières, etc.; 4) certificat universitaire inférieur au baccalauréat; 5) baccalauréat; et 6) diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat.

### Fréquentation scolaire

Une question sur la fréquentation scolaire permet d'établir si un enquêté fréquente ou non un établissement d'enseignement. Dans l'affirmative, on recueille le genre d'école et si l'enquêté est inscrit à temps plein ou à temps partiel, tel que déterminé par l'établissement d'enseignement.

### Étudiants qui retourneront aux études

Étant donné que la majorité des étudiants ne fréquentent pas l'école durant l'été, on pose des questions supplémentaires de mai à août pour déterminer les étudiants qui sont en congé pour l'été et ainsi vérifier leur situation vis-à-vis de l'activité. Les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) se voient attribuer le statut d'« étudiant qui retournera aux études » s'ils déclarent qu'ils étaient aux études à temps plein au mois de mars précédent et qu'ils ont l'intention de retourner aux études à temps plein à l'automne. Des données sont aussi disponibles pour les étudiants qui étaient aux études à temps plein au mois de mars précédent, mais qui n'ont pas l'intention de retourner aux études à temps plein ou qui n'ont pas encore déterminé ce qu'ils feront.

## 1.5 Géographie

L'échantillon de l'EPA est réparti entre les provinces et, à l'intérieur des provinces, entre les régions de la façon qui permet le mieux de combler le mieux possible le besoin d'estimations fiables aux divers niveaux de répartition géographique. Il s'agit notamment des niveaux national et provincial, des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (les grandes villes et les villes moyennes), des régions économiques et des régions de l'assurance-emploi.

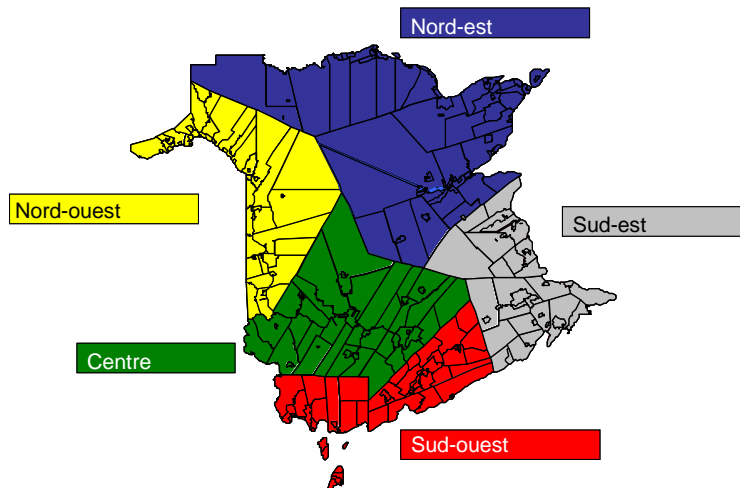
### ***Régions économiques et régions de l'assurance-emploi***

Lorsqu'il faut comparer, il est très important de comparer les données qui se rattachent à la même région et de savoir comment les régions sont définies. Au Nouveau-Brunswick, il y a cinq régions économiques définies par Statistique Canada et trois régions de l'assurance-emploi définies par Emploi et Développement social Canada. Il est évident que ces régions ont des limites différentes; les données recueillies de chacune ne sont pas utilisées pour la même fin. Les utilisateurs ne devraient pas comparer les estimations du taux de chômage pour les régions économique et celles pour les régions de l'assurance-emploi. Tous les indicateurs du marché du travail sont disponibles pour les cinq régions économiques, tandis que seul le taux de chômage est calculé pour les trois régions économiques de l'assurance-économique.

#### ***Les cinq régions économiques sont :***

1. Nord-est (région 310 de l'EPA) – comprend les comtés de Gloucester, Northumberland et Restigouche.
2. Sud-est (région 320 de l'EPA) – comprend les comités de Westmorland, Kent et Albert.
3. Sud-ouest (région 330 de l'EPA) – comprend les comtés de Charlotte, Saint John et Kings.
4. Centre (région 340 de l'EPA) – comprend les comtés de York, Sunbury et Queens.
5. Nord-ouest (région 350 de l'EPA) – comprend les comtés de Madawaska, Victoria et Carleton.

### **Les cinq régions économiques**

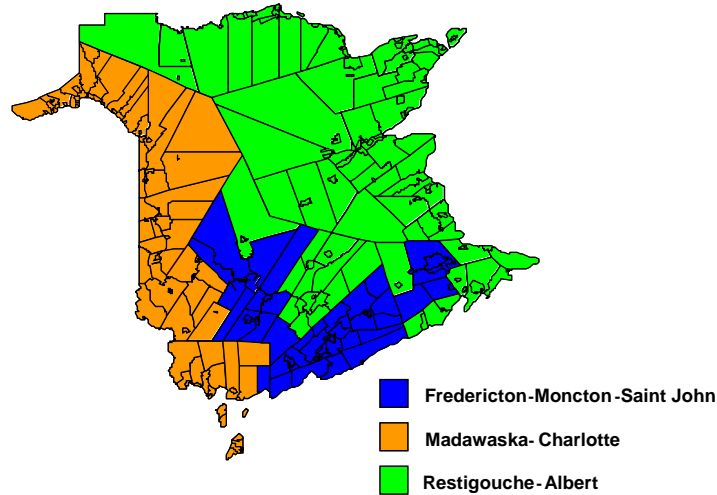




**Les trois régions de l'assurance-emploi sont :**

1. Fredericton, Moncton et Saint John
2. Madawaska et Charlotte
3. Restigouche et Albert

**Régions de l'assurance-emploi**



---

***Régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR)***

Les régions métropolitaines font partie des régions statistiques normalisées et incluent les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement. Ces régions qui sont définies par Statistique Canada sont formées d'une ou plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Un noyau urbain doit compter au moins 10 000 habitants pour former une agglomération de recensement (AR) ou au moins 50 000 habitants et la région doit compter au moins 100 000 habitants pour former une région métropolitaine de recensement (RMR). Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau urbain, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail. Actuellement, il y a seulement deux régions métropolitaines de recensement dans la province : la RMR de Saint John, qui est formée de la ville de Saint John et des municipalités adjacentes, et la RMR de Moncton qui comprend les villes de Moncton, Riverview, Dieppe et les municipalités adjacentes. Il y a cinq agglomérations de recensement (AR) au Nouveau-Brunswick : Fredericton, Miramichi, Edmundston, Campbellton et Bathurst.

**Régions rurales et petites villes**

Les régions rurales et les petites villes qui se trouvent à l'extérieur des zones de navettage des régions métropolitaines de recensement (RMR) ou agglomération de recensement (AR). Ceci inclut :

**Les régions rurales** sont des régions ayant une population clairsemée située à l'extérieur des petites villes, les villages et les autres localités comptant moins de 1 000 habitants selon le recensement précédent

**Les petites villes** sont des régions urbaines comptant entre 1 000 à 9 999 habitants et qui ont une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres du recensement précédent.

## 1.6 Branche d'activité et profession

Dans le cadre de ce processus, la description de l'emploi faite par l'enquêté dans le questionnaire permet l'attribution des codes de la branche d'activité et de la profession. Au cours de la première étape, on tente de coder chaque enregistrement au moyen de procédés informatisés. En cas d'échec, le codage se fait manuellement. Dans les deux cas, les codes attribués sont fondés sur les classifications décrites dans les guides le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et la Classification nationale des professions - statistiques (CNP-S).

## 1.7 Désaisonnalisation

Les fluctuations des estimations de l'emploi, de la population active et du chômage peuvent être causées par des mouvements saisonniers et cycliques, ainsi que par une erreur d'échantillonnage. Une série désaisonnalisée est une série dont on a éliminé les effets des mouvements saisonniers. Ces derniers sont causés par des événements annuels réguliers comme les changements de température, les cycles agricoles, les jours fériés et les vacances. Notez qu'une série désaisonnalisée pourrait toujours comporter des mouvements ou des variations irrégulières attribuables à une erreur d'échantillonnage, de même qu'à des fluctuations cycliques à long terme. Ces résultats sont attribuables aux incidences du cycle économique.

Lorsqu'il faut faire des comparaisons avec le temps, il convient mieux d'utiliser des statistiques désaisonnalisées plutôt que des statistiques (réelles) non désaisonnalisées. Des événements saisonniers comme la débâcle, les périodes d'ensemencement et de récolte, la création d'emplois d'été et le temps des Fêtes ont un effet dramatique sur le niveau de l'emploi. Il est possible de donner une interprétation plus réaliste aux variations dans les statistiques lorsque ces effets sont éliminés par le processus de désaisonnalisation.

Par exemple, les taux d'emploi (réels) désaisonnalisés mensuels sont habituellement à leur plus élevé durant la période de l'été, mais s'abaissent aux niveaux les plus bas de l'année durant les mois de l'hiver. Le processus de désaisonnalisation abaisserait le taux d'emploi non désaisonné pour les mois d'été, mais l'augmenterait durant la période de l'hiver.

Dans la même veine, les taux de chômage non désaisonnés pour les mois de l'été seraient accrus par le processus de désaisonnalisation, mais quelque peu réduits durant l'hiver.

Malheureusement, la désaisonnalisation ne peut être appliquée aux séries de données régionales ou infraprovinciales. À cause du petit échantillon dans la plupart des régions régionales, les statistiques sur le marché du travail infraprovincial ne montrent pas assez de variations pour se prêter à une désaisonnalisation. Donc, ces ensembles de données sont diffusées d'après une moyenne mobile de trois mois qui considère le mois le plus récent en même temps que les données disponibles pour les mois précédents.

**De manière empirique, pour une analyse à court terme, les établissements de recherche et les médias se concentrent surtout sur les chiffres désaisonnés.**

## 1.8 Fiabilité des estimations

Les statistiques produites par l'EPA sont soumises à deux types d'erreurs : les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage.

Les estimations provenant de l'EPA sont fondées sur un échantillon de ménages. Si, cependant, un recensement ou un dénombrement complet était effectué à l'aide des mêmes questionnaires, intervieweurs et méthodes de traitement, les résultats produits pourraient être quelque peu différents de ceux obtenus à l'aide de l'enquête auprès de l'échantillon. Cette différence est appelée erreur d'échantillonnage.

L'erreur d'échantillonnage n'est pas la même pour toutes les estimations. Des deux estimations, la plus grande aura probablement le plus faible pourcentage d'erreur d'échantillonnage. Pour ces raisons, les estimations des niveaux de l'emploi sont plus fiables ou exactes que les estimations du chômage qui sont moins élevées.

Dans la même veine, les estimations de l'emploi par industrie, profession, région ou ville varient plus parce qu'elles sont habituellement représentées sous la forme de chiffres limités.

Au cours des dernières années, en réponse aux restrictions budgétaires, Statistique Canada a réduit le nombre de ménages du champ de l'enquête mensuelle. Cette mesure a quelque peu réduit la fiabilité des estimations relatives aux strates provinciales, aux industries et aux professions. Pour éviter des erreurs d'interprétation des statistiques mensuelles, Statistique Canada a recommandé d'utiliser dans la mesure du possible les estimations basées sur des moyennes mobiles de trois mois.

Les erreurs non dues à l'échantillonnage sont habituellement attribuables à des erreurs humaines. Les intervieweurs pourraient mal comprendre les directives; les enquêtés pourraient donner les mauvaises réponses; et les réponses pourraient être saisies incorrectement sur le questionnaire ou traitées incorrectement.

À cause de l'existence de ces deux types d'erreurs, les variations mensuelles dans les statistiques sur la population active reflètent non seulement les changements dans l'économie, mais également les erreurs inhérentes aux estimations. Il est donc déconseillé de tirer des conclusions à partir des variations d'un mois à l'autre.

De manière empirique, il est utile d'observer les statistiques sur une période de trois mois. Si des augmentations ou des diminutions surviennent constamment durant trois mois consécutifs, on peut alors conclure que des changements dans la conjoncture économique ont contribué à l'apparition d'une tendance.

## **2.0 Plan d'enquête et méthodologie de l'enquête**

Le questionnaire actuel de l'EPA a été introduit en 1997. À ce moment-là, on a considérablement modifié le questionnaire afin de combler les lacunes statistiques, d'accroître la qualité des données et d'exploiter davantage le potentiel de l'interview assistée par ordinateur (IAO).

On a ajouté, par exemple, des questions permettant de recueillir des renseignements sur le taux de rémunération, la couverture syndicale, la permanence de l'emploi et la taille de l'établissement pour l'emploi principal des personnes occupant actuellement un emploi. Parmi les autres ajouts, notons de nouvelles questions visant à recueillir des renseignements sur le recrutement et les cessations d'emploi ainsi que des listes de catégories de réponse élargies qui subdivisent les codes existants en catégories plus détaillées.

En outre, le questionnaire a subi un remaniement important pour ce qui est de l'ordre et de l'enchaînement des questions. À titre d'exemple, les questions relatives à la description de l'emploi actuel (ou le plus récent) ont été déplacées au début du questionnaire de façon à ce que ces renseignements (notamment la catégorie de travailleurs) puissent servir à contrôler partiellement l'enchaînement des questions, la formulation des questions et les catégories de réponse applicables dans les questions ultérieures. Enfin, certaines questions posant problème ont été modifiées, soit par une reformulation soit par l'ajout de nouvelles questions (p. ex., la série de questions sur les heures de travail et l'identification des personnes temporairement mises à pied).

Dans la mesure où le questionnaire qui existait alors avait été conçu comme un questionnaire imprimé, l'exercice de remaniement a fourni l'occasion de tirer plein parti du potentiel de l'IAO, ce qui implique la formulation de questions en fonction des réponses données à des questions antérieures, des enchaînements de questions plus complexes et un ensemble considérable de contrôles en ligne permettant de détecter les incohérences logiques.

Le nouveau questionnaire a été mis en œuvre à la suite d'un vaste processus de consultation des utilisateurs, d'élaboration et de mise à l'essai du questionnaire. La mise en place du questionnaire s'est faite progressivement sur une période de cinq mois s'étalant de septembre 1996 à janvier 1997.

### ***Échantillonnage***

L'EPA est une enquête transversale par échantillon.

Elle s'appuie sur un échantillon aléatoire fondé sur un plan de sondage stratifié à plusieurs degrés. Chaque province est subdivisée en grandes strates géographiques. Le premier degré d'échantillonnage consiste à sélectionner des régions géographiques plus petites, appelées grappes, dans chacune des strates. Le second degré d'échantillonnage consiste à choisir les logements à l'intérieur de chacune des grappes sélectionnées.

L'EPA utilise un plan de sondage avec renouvellement de panel, suivant lequel les logements sélectionnés restent dans l'échantillon de l'EPA pendant six mois consécutifs. Chaque mois, environ le sixième des logements sélectionnés dans le cadre de l'EPA en sont à leur premier mois d'enquête, le sixième des logements en sont à leur deuxième mois d'enquête et ainsi de suite. L'une des caractéristiques du plan de sondage de l'EPA est que chacun des six groupes de renouvellement peut être utilisé comme un échantillon représentatif indépendamment des autres.

On recueille des renseignements démographiques de base sur tous les membres du ménage des logements sélectionnés. Les renseignements sur la population active sont recueillis pour tous les membres civils du ménage âgés de 15 ans et plus.

L'échantillon mensuel de l'EPA compte environ 56 000 ménages Canadien. Il convient de noter que la taille de l'échantillon de l'EPA peut varier de temps à autre selon les exigences en matière de qualité des données ou les budgets disponibles.

### ***Collecte de données***

Il s'agit d'une enquête à participation obligatoire. Les données sont obtenues directement auprès des répondants.

Le questionnaire actuel de l'EPA a été introduit en 1997. À ce moment-là, on a considérablement modifié le questionnaire afin de combler les lacunes statistiques, d'accroître la qualité des données et d'exploiter davantage le potentiel de l'interview assistée par ordinateur (IAO).

Les modifications apportées comprenaient l'ajout de nombreuses questions. On a ajouté, par exemple, des questions permettant de recueillir des renseignements sur le taux de rémunération, la couverture syndicale, la permanence de l'emploi et la taille de l'établissement pour l'emploi principal des personnes occupant actuellement un emploi. Parmi les autres ajouts, notons de nouvelles questions visant à recueillir des renseignements sur le recrutement et les cessations d'emploi ainsi que des listes de catégories de réponse élargies qui subdivisent les codes existants en catégories plus détaillées.

Les interviews par personne interposée sont autorisées dans le cadre de l'EPA, ce qui signifie que les renseignements visant l'ensemble du ménage peuvent être recueillis auprès de tout membre responsable du ménage. Environ 65 % des données recueillies le sont de cette manière.

Pour réduire les coûts de collecte et le fardeau de réponse lors des interviews subséquentes, certains renseignements recueillis antérieurement ne sont pas recueillis de nouveau mais sont plutôt déjà inscrits sur le questionnaire informatique et vérifiés ensuite auprès du répondant. Ces renseignements comprennent la liste des membres du ménage. Les données démographiques de base et certains renseignements décrivant l'emploi dans les cas des personnes visées par les questions sur la population active. En outre, pour réduire au minimum le fardeau de réponse des personnes âgées, on ne pose pas les questions sur la population active aux répondants âgés de 70 ans et plus au cours des interviews subséquentes; les renseignements sur l'activité fournis à la première interview sont reportés de mois en mois.

### ***Détection des erreurs***

Le questionnaire IAO de l'EPA comporte de nombreuses caractéristiques permettant de maximiser la qualité des données recueillies. De multiples contrôles sont intégrés au questionnaire IAO afin de comparer les données inscrites à des valeurs inhabituelles et de détecter des incohérences logiques. Lorsqu'une réponse est rejetée à la vérification, l'intervieweur est invité à corriger l'information (avec l'aide du répondant au besoin). L'intervieweur a la possibilité d'outrepasser la plupart des rejets à la vérification lorsqu'il n'est pas possible de résoudre l'incohérence apparente. En outre, pour la plupart des questions, il peut inscrire les réponses « ne sait pas » ou « refuse de répondre » lorsque le répondant ne fournit pas de réponse.

Une fois que les données sont transmises au bureau central, on entreprend une série complète d'étapes de traitement pour effectuer une vérification approfondie de chacun des enregistrements reçus. Cette vérification couvre le codage des données sur la branche d'activité et la profession et l'examen des notes inscrites par l'intervieweur. Les étapes de la vérification et de l'imputation consistent à relever les données incohérentes ou manquantes et à apporter les corrections nécessaires. Dans la mesure où la valeur réelle de chaque inscription sur le questionnaire n'est pas connue, la seule façon de discerner les erreurs consiste à chercher les incohérences évidentes (par exemple, un répondant de 15 ans dont le dernier emploi remonte à 1940).

### ***Imputation***

Tous les problèmes liés aux écarts relevés, aux incohérences logiques et aux renseignements manquants sont réglés automatiquement par le système de traitement du bureau central ou par traitement manuel. Ces corrections sont effectuées par l'imputation de valeurs logiquement cohérentes.

Lorsque cela est possible, on utilise, pour résoudre les problèmes d'incohérence des données ou d'information manquante, une imputation déterministe fondée sur d'autres renseignements fournis par le répondant. Lorsque cela n'est pas possible, on peut, dans certains cas, reporter les renseignements du mois précédent concernant une personne donnée (si ces renseignements sont disponibles). Dans les autres cas, on emploie l'imputation par enregistrement donneur, ce qui implique l'utilisation de renseignements visant un autre répondant (c.-à-d. un donneur) ayant des caractéristiques similaires.

### ***Estimation***

Le dernier stade du traitement des données de l'EPA consiste à attribuer un poids à chacun des enregistrements. Ce processus comporte plusieurs étapes. Chaque enregistrement a un poids initial correspondant à la probabilité inverse de sélection. Ce poids est redressé pour tenir compte de la non-réponse qui ne peut être traitée par imputation. À l'étape finale de la pondération, tous les poids des enregistrements sont corrigés de façon à ce que les totaux généraux concordent avec les estimations démographiques calculées indépendamment pour divers groupes d'âge-sexe selon la province et les principales régions infraprovinciales. L'une des caractéristiques du processus de pondération de l'EPA est que toutes les personnes au sein d'un ménage se voient attribuer le même poids.

En janvier 2000, on a adopté, dans le cadre de l'EPA, une nouvelle méthode d'estimation appelée « estimation composite par régression ». Cette nouvelle méthode a été employée pour rajeunir la base de toutes les données historiques de l'EPA. Voir Améliorations apportées à l'Enquête sur la population active en 2000 pour plus de renseignements.

### ***Évaluation de la qualité***

On compare périodiquement certaines données de l'EPA à des données similaires tirées de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH), à des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), à des données d'assurance-emploi et à des données du recensement.

De plus, les économistes qui utilisent les données de l'EPA comparent souvent les données du produit intérieur brut (PIB) à celles de l'EPA pour déterminer si les tendances du marché du travail concordent avec la performance générale de l'économie. Parmi les autres comparaisons, notons les suivantes : données sur les livraisons manufacturières et données de l'EPA sur l'emploi dans le secteur de la fabrication; mises en chantier, permis de construction et emploi dans le secteur de la construction; ventes de détail et de gros et emploi dans le secteur du commerce; et l'Indice de l'offre d'emploi et le chômage.

### ***Contrôle de la divulgation***

La loi interdit à Statistique Canada de rendre publique toute donnée susceptible de révéler de l'information obtenue en vertu de la *Loi sur la statistique* et se rapportant à toute personne, entreprise ou organisation reconnaissable sans que cette personne, entreprise ou organisation le sache ou y consente par écrit. Diverses règles de confidentialité s'appliquent à toutes les données diffusées ou publiées afin d'empêcher la publication ou la divulgation de toute information jugée confidentielle. Au besoin, des données sont supprimées pour empêcher la divulgation directe ou par recoupement de données reconnaissables.

L'EPA permet de produire une vaste gamme de résultats donnant des estimations pour diverses caractéristiques de la population active. La plupart de ces résultats sont des estimations présentées sous la forme de tableaux de tri croisé. Les estimations sont arrondies à la centaine

la plus proche, et un ensemble de règles de suppression est appliqué pour qu'aucune estimation inférieure à un seuil minimum ne soit diffusée.

**Les estimations de l'EPA inférieures aux seuils suivants sont supprimées :**

Canada – 1 500  
Terre-Neuve-et-Labrador - 500  
Île-du-Prince-Édouard - 200  
Nouvelle-Écosse - 500  
Nouveau-Brunswick - 500  
Québec – 1 500  
Ontario – 1 500  
Manitoba - 500  
Saskatchewan - 500  
Alberta – 1 500  
Colombie-Britannique – 1 500

***Révisions et désaisonnalisation***

La plupart des estimations associées au marché du travail connaissent des variations saisonnières, c'est-à-dire des fluctuations qui se répètent d'année en année et qui sont attribuables au climat et à des événements périodiques tels que les périodes de vacances et les jours fériés. La désaisonnalisation sert à éliminer ces variations saisonnières dans près de 3 000 séries de données, cela afin de faciliter l'analyse des fluctuations à court terme d'indicateurs importants, par exemple ceux ayant trait à l'emploi et au chômage selon l'âge et le sexe, à l'emploi selon la branche d'activité ainsi qu'à la catégorie de travailleurs (employé ou travailleur indépendant). Bon nombre de ces indicateurs font l'objet d'une désaisonnalisation aux niveaux national et provincial. Les principales estimations relatives à la population active sont également désaisonnalisées selon les régions métropolitaines de recensement (RMR). On les publie sous forme de moyennes mobiles de trois mois afin d'atténuer les fluctuations irrégulières attribuables à la taille relativement faible des échantillons.

Au début de chaque année, les séries désaisonnalisées sont mises à jour et révisées en fonction de l'information et des données les plus récentes relatives aux modèles et aux facteurs saisonniers. La révision des données désaisonnalisées se fait généralement sur les trois années antérieures.

Les données de l'EPA sont également ajustées tous les cinq ans à la suite de la diffusion des nouvelles estimations démographiques axées sur le dernier recensement. À ce moment-là, toutes les données de l'EPA remontant au recensement précédent sont repondérées en fonction des nouvelles estimations de la population (compte tenu que ces nouvelles estimations démographiques couvrent la période intercensitaire séparant les deux derniers recensements), et toutes les estimations chronologiques de l'EPA correspondantes sont révisées. En 2011, les estimations de l'EPA ont subi d'importantes révisions. Les révisions comprenaient quatre changements importants. Toutes les estimations ont été rajustées afin de refléter la population dénombrée lors du Recensement de 2006.



### **3.0 Documents d'information mensuels sur L'EPA**

La présente section donne des exemples de documents que la Direction de l'analyse du marché compile chaque mois pour les fins du premier ministre, du ministre du MEPFT, du Cabinet, des membres du caucus, des fonctionnaires ministériels et du grand public. Voici une liste des documents d'information contenus dans la trousse de statistiques sur la population active :

- tableaux des faits saillants statistiques sur la population active
- cahier d'information sur les statistiques relatives à la population active
- bulletin mensuel

#### **3.1 *Tableaux des faits saillants statistiques sur la population active***

Le matin de la diffusion des données de l'EPA, un ensemble de brefs tableaux analytiques de faits saillants sont établis à partir des données contenues dans l'enquête.

#### **3.2 *Cahier d'information sur les statistiques relatives à la population active***

Le jour de la diffusion des données de l'EPA, un cahier d'information est préparé pour les cadres supérieurs, les chercheurs au gouvernement et les autres intervenants principaux, qui comprend les tableaux les plus récents des faits saillants statistiques sur la population active, et des tableaux des données historiques sur la population active remontant à 10 ans. Ce cahier comprend toutes les caractéristiques principales de la population active – la population, la population active, l'emploi, le chômage, les taux de chômage, les taux d'activité et les taux d'emploi. Ce document est habituellement disponible d'ici la fin de la journée.

#### **3.3 *Bulletin mensuel***

Chaque mois, la Direction de l'analyse du marché du travail rédige un bulletin intitulé *Bulletin mensuel sur le marché du travail*. Ce bulletin mensuel en ligne fournit les dernières nouvelles sur l'économie et de l'information sur le marché du travail à jour. Il comprend habituellement un article d'intérêt traitant d'un aspect de l'information sur le marché du travail, une mise à jour économique et les dernières statistiques sur la population active provenant de l'EPA de Statistique Canada.

## **4.0 Foire aux questions**

### **1) Qu'est-ce que l'Enquête sur la population active (EPA)?**

L'Enquête sur la population active est une enquête que Statistique Canada mène chaque mois auprès des ménages. Elle permet d'établir le taux de chômage officiel. Le champ d'enquête de l'EPA comprend la population civile de 15 ans et plus hors-établissement. L'EPA divise cette population en trois catégories : les personnes occupées, les chômeurs et les inactifs.

### **2) Auprès de qui est-elle menée?**

L'enquête est menée auprès de 56 000 ménages au Canada. Elle est une enquête nationale, menée dans les provinces et les territoires. Au Nouveau-Brunswick, environ 2 800 ménages participent à l'enquête. Sont exclus du champ de l'enquête : les personnes vivant dans les réserves et d'autres établissements autochtones dans les provinces; les membres à temps plein des Forces armées et les pensionnaires d'établissements (hôpitaux, pénitenciers et établissements de soins de longue durée). Ces groupes combinés représentent une exclusion de moins de 2 % de la population canadienne âgée de 15 ans et plus.

### **3) Si on est choisi comme répondant, pendant combien de temps participera-t-on à l'enquête?**

Les répondants doivent participer à l'enquête pendant six mois consécutifs.

### **4) Suis-je tenu de participer à l'enquête?**

Oui. En vertu d'une loi du Parlement, la participation à cette enquête est obligatoire à cause des renseignements vitaux qu'elle fournit au sujet du marché du travail canadien.

### **5) Pourquoi et comment mon ménage a-t-il été choisi?**

Il serait coûteux et peu pratique de mener l'enquête auprès de chaque ménage au Canada. Statistique Canada emploie plutôt une méthode statistique appelée échantillonnage, méthode établie qui permet de déterminer les caractéristiques d'une population entière en utilisant les réponses d'un échantillon aléatoire de taille bien plus réduite. Afin de s'assurer que l'échantillon est un reflet exact de l'ensemble de la population, il faut recueillir les résultats de l'enquête auprès de tous les ménages de l'échantillon.

### **6) Comment les statistiques sont-elles recueillies?**

L'EPA est menée chaque mois. Les intervieweurs de Statistique Canada communiquent avec les ménages en personne ou par téléphone durant la semaine suivant la semaine de référence, qui est la semaine où tombe le 15<sup>e</sup> jour du mois.

### **7) Est-ce que l'information que mon ménage fournit est confidentielle?**

Oui. L'information soumise par les personnes et les ménages est strictement confidentielle. En vertu de la *Loi sur la statistique*, les employés de Statistique Canada doivent prêter un serment de discrétion. En outre, seuls les employés qui doivent travailler directement avec les questionnaires ont accès à ceux-ci.

### **8) Quelle information est recueillie par l'EPA?**

L'EPA fournit de l'information très variée sur l'emploi, le chômage et l'activité. L'information est disponible selon la caractéristique démographique comme l'âge, le sexe, le niveau de scolarité et les caractéristiques familiales. Elle est également produite selon la branche d'activité, la profession, la durée de l'emploi, la catégorie de travailleur, les heures hebdomadaires, les salaires et la couverture syndicale. Les résultats sont disponibles par province, région métropolitaine de recensement et région infraprovinciale.

### **9) Qui utilise les données de l'enquête? Pourquoi sont-elles importantes?**

Les résultats de l'EPA servent à de nombreuses fins. Tous les ordres de gouvernement se fient à l'information sur l'emploi et le chômage provenant de l'enquête. Par exemple, l'information

provenant de l'enquête sert à déterminer l'admissibilité à l'assurance-emploi, de même que le montant et la durée des prestations.

Les données de l'enquête entrent également dans le calcul du PIB, une mesure globale de la production économique. Parmi ses nombreuses autres utilisations, le PIB est un facteur important dans le calcul du montant des transferts du gouvernement fédéral aux provinces.

Les données de l'enquête aident également à déterminer le taux d'intérêt de la Banque du Canada. La Banque surveille constamment les effets de ses politiques pour voir si elles ont l'effet voulu sur les marchés financiers, les dépenses, la production, l'emploi et, en dernière analyse, l'inflation. Les marchés financiers examinent également les résultats de l'enquête pour prédire la mesure que la Banque du Canada pourrait prendre à l'égard des taux d'intérêt.

Parce qu'elle fournit de l'information précieuse sur le succès de divers programmes (ou éventuellement le besoin d'en établir de nouveaux), l'EPA est surveillée de près par divers ministères. Par exemple, ceux qui s'intéressent aux rajustements au financement de la retraite et des pensions surveillent l'information sur la situation d'emploi des travailleurs âgés. Les élaborateurs de politiques et de programmes surveillent également de près les données sur l'emploi et le chômage des jeunes pour voir si ces jeunes personnes intègrent le marché du travail.

Les tendances dans le travail indépendant par secteur sont suivies de près par ceux qui s'intéressent au rôle que les petites et moyennes entreprises jouent dans la création d'emplois et la croissance économique.

Finalement, chaque mois, les médias accordent une grande couverture aux résultats de l'enquête qui sont reconnus comme étant l'un des principaux signes de la performance de l'économie.

#### **10) Quels volets composent la population active?**

La population active est composée de deux volets : des personnes occupées et des chômeurs.

#### **11) Qui ne fait pas partie de la population active?**

La population de moins de 15 ans ne fait pas partie de la population active. Sont également exclues les personnes de 15 et plus qui n'occupent pas un emploi et qui ne cherchent pas activement un emploi. Finalement, les personnes vivant dans les réserves, les pensionnaires d'établissements et les membres à temps plein des Forces armées ne font pas partie de la population active.

#### **12) Qui entre dans le compte des personnes occupées? Qui entre dans le compte des chômeurs?**

Les personnes sont occupées si, durant la semaine de référence, elles ont fait un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou d'une entreprise; ou avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, du mauvais temps, d'un conflit de travail ou pour des vacances. Les chômeurs sont les personnes qui, durant la semaine de référence, étaient disponibles pour travailler et avaient été mises à pied temporairement, avaient cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines ou devaient commencer un emploi au cours des quatre prochaines semaines.

#### **13) Le chômage frictionnel est-il surtout volontaire?**

Oui. On considère qu'il est volontaire parce que les personnes choisissent de quitter leur emploi pour des raisons personnelles, ou pour trouver un meilleur emploi. (Le chômage frictionnel se produit lorsque les membres de la population active changent leur situation vis-à-vis de l'emploi. Sont compris les personnes qui se retrouvent entre deux emplois et les nouveaux entrants comme les personnes qui réintègrent la population active après avoir terminé leurs études ou élevé leurs enfants.)

**14) Est-ce bon d'avoir un certain taux de chômage?**

Oui. Un taux de chômage de 5 % est jugé sain pour une région. Autrement, il y a un trop grand resserrement du marché du travail, ce qui peut créer des pénuries de travailleurs. Une pénurie de travailleurs est indiquée lorsque le taux de chômage est inférieur à 3 %.

**15) Pourquoi la somme du taux d'emploi et du taux de chômage ne donne-t-elle pas 100 %?**

Le taux d'emploi est le pourcentage des personnes en âge de travailler qui est occupée, tandis que le taux de chômage est le pourcentage de la population active qui est sans emploi. La population en âge de travailler et la population active n'est pas de la même taille, parce qu'il y a des personnes dans la population en âge de travailler qui refusent ou qui sont incapable d'offrir leurs services.

**16) Quelle est la différence entre les données non-saisonnalisées et les données désaisonnalisées?**

Durant l'année, le nombre de personnes occupées et le nombre de chômeurs fluctuent suivant une tendance qui est portée à revenir année après année. Cette tendance reflète les jours fériés, le début et la fin de l'année scolaire, les vacances, et les conditions du temps. À cause de ces événements saisonniers, il est difficile de déterminer si des changements entre deux mois donnés sont le reflet des conditions économiques ou tout simplement des fluctuations saisonnières. La technique statistique appelée désaisonnalisation permet de niveler les fluctuations saisonnières normales afin que les données pour un mois puissent être significatives comparativement aux données d'un mois différent.

**17) Pouvons-nous obtenir de l'information pour les petits comtés ou les petites villes (ex. Rogersville, St. Stephen, etc.) de l'EPA?**

Non. L'information sur les petites villes, les villages, les paroisses, etc., n'est pas accessible à cause de la taille réduite de leur échantillon. Au Nouveau-Brunswick, toute taille d'échantillon de moins de 500 personnes est supprimée, car elle ne permet pas de produire des résultats fiables.

**18) Comment l'information sur la population active peut-elle aider les chercheurs d'emploi?**

L'information sur la population active peut aider les chercheurs d'emploi à analyser le marché du travail dans lequel ils résident. Les chercheurs d'emploi éventuels peuvent déterminer quelles professions sont en demande et lesquelles le seront probablement à l'avenir. Les tendances des données de l'EPA peuvent également nous aider à évaluer ce qui surviendra probablement à l'avenir.

**19) Quels sont les avantages des statistiques sur la population active aux employeurs, aux éducateurs, etc.?**

Les employeurs peuvent utiliser les statistiques sur la population active pour déterminer la disponibilité des travailleurs, les conditions économiques locales et nationales, et la nécessité de procéder à une expansion ou à une compression. Les éducateurs peuvent utiliser ces statistiques comme un indicateur des emplois en demande, de l'endroit où se trouvent ces emplois, de la formation et des compétences exigées pour ces emplois, et des emplois qui seront en demande à l'avenir.

**20) Quelle est la différence entre les « prestataires d'assurance-emploi » et les personnes classées dans la catégorie « chômeurs »?**

Le nombre de chômeurs est basé sur l'EPA de Statistique Canada. Le nombre de prestataires d'assurance-emploi est obtenu à partir du nombre de personnes qui touchent des prestations d'assurance-emploi, selon les données administratives sur le régime d'assurance-emploi. Cette information est obtenue par Service Canada. Le nombre de prestataires d'assurance-emploi est basé sur les critères administratifs ainsi que sur les critères d'admissibilité au régime et n'est pas une bonne mesure du chômage réel. Par exemple, il est possible qu'un chômeur ne touche pas de prestations d'assurance-emploi, parce qu'il n'a pas travaillé suffisamment de semaines pour y avoir droit. Par ailleurs, une personne en congé de maternité ne chercherait pas du travail et

n'entrerait donc pas dans le compte des « chômeurs », mais elle pourrait toucher des prestations d'assurance-emploi. Pour insister davantage :

- Le nombre mensuel de prestataires d'assurance-emploi :
  - pourrait comprendre des personnes en congé de maladie ou de maternité, ou qui touchent des prestations de retraite;
  - pourrait comprendre des Autochtones dans les réserves;
  - exclue les nouveaux entrants dans la population active, les personnes n'ayant pas accumulé un nombre suffisant de semaines d'emploi pour être admissibles, celles dont les périodes de prestations ont expiré, ou qui attendent le début du versement des prestations ou qui attendent la fin d'une période d'exclusion;
  - pourrait comprendre des travailleurs à temps partiel et des personnes participant à des programmes de travail partagé.
  
- Le nombre mensuel de chômeurs dans la population active (selon l'EPA) :
  - exclue les personnes en congé de maladie ou de maternité; ou qui touchent des prestations de retraite parce qu'elles entreraient dans le compte des 'inactifs' (ne cherchent pas du travail) par l'EPA;
  - exclue les Autochtones dans les réserves;
  - comprend les nouveaux entrants dans la population active, à la condition qu'ils cherchent du travail;
  - exclue les travailleurs à temps partiel et ceux qui participent à un programme de travail partagé, parce qu'ils ne sont pas jugés être des chômeurs.